

Page : 1/9

Révision: 17 01 2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - · **Nom du produit:** MorcemColor Epoxi (comp A)
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation pour la consommation et par des opérateurs professionnels.
 - · Emploi de la substance / de la préparation Mortier époxy
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

GRUPO PUMA ESPAÑA S.L.

- · AVDA. AGRUPACIÓN CÓRDOBA, NUM. 17
- · 14014 CÓRDOBA CÓRDOBA ESPAÑA
- · Tfno.: +34 957 102 210 Fax: +34 957 44 19 92
- · fds@grupopuma.com
- · http://www.grupopuma.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence
- · ORFILA (INRS) : + 33 01 45425959 FRANCE - CENTRES ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE (Numéros d'urgence: 24h/24 – 7/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol

Éther diglycidylique de dipropylène glycol

éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle

Éther de polyéthylène glycol avec 4-hydroxy-2,2,6,6-tétraméthyl-1-pipéridineéthanol (2:1)

1,2,3-Propanetriol, éthers glycidyliques

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)



Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.01.2025

Page: 2/9

(suite de la page 1)

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp A)

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Numéro index: 603-073-00-2 Reg.nr.: 01-2119456619-26-XXXX	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	≥5-≤10%
Numéro CE: 701-263-0 Reg.nr.: 01-2119454392-40-XXXX	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317	≥2,5-≤5%
CAS: 41638-13-5 Numéro CE: 609-948-5 Reg.nr.: POLYMER	Éther diglycidylique de dipropylène glycol Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥2-≤5%
CAS: 3101-60-8 EINECS: 221-453-2 Reg.nr.: 01-2119959496-20-XXXX	éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Sens. 1, H317	≥1-<2,5%
CAS: 59535-09-0 Numéro CE: 611-848-1	Éther de polyéthylène glycol avec 4-hydroxy-2,2,6,6-tétraméthyl-1- pipéridineéthanol (2:1) ③ Skin Sens. 1, H317	≥1-≤2,5%
CAS: 90529-77-4 EINECS: 292-011-4	1,2,3-Propanetriol, éthers glycidyliques Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.01.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp A)

(suite de la page 2)

Page : 3/9

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- · Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais.

Stocker au sec.

Protéger contre le gel.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
CAS: 1675	i-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]pr	opane
Oral	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	0,5 mg/Kg bw/d (general population)
Dermique	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	0,0893 mg/Kg bw/d (general population)
		0,75 mg/Kg bw/d (workers)

(suite page 4)



Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.01.2025

Page : 4/9

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp A)

	545			suite de la paç
innaiatoire	DNEL	/Long term exposure - Systemic effects		
			4,93 mg/m³ (workers)	
	-		e 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol	
Oral .		/Long term exposure - Systemic effects		
Dermique	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects		
1.1.1.1.1.1.1.	סעבו	// /	104,15 mg/Kg bw/d (workers)	
Inhalatoire	DNEL	/Long term exposure - Systemic effects		
010 0101	22.2		29,39 mg/m³ (workers)	
		ther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-épo		
Dermique	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	repeated dose toxicity	
			1 mg/Kg bw/d (workers) repeated dose toxicity	
	DNEL	/ Long term exposure - Local effects	0,00095 mg/Kg (general population) sensitisation (skin)	
			0,0016 mg/Kg (workers) sensitisation (skin)	
	DNEL	/ Short term exposure - Systemic effects	0,5 mg/Kg (general population) repeated dose toxicity	
			1 mg/Kg (workers) repeated dose toxicity	
	DNEL	/ Short term exposure - Local effects	0,00095 mg/Kg (general population) sensitisation (skin)	
			0,0016 mg/Kg (workers) sensitisation (skin)	
Inhalatoire	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	• •	
			3,5 mg/m³ (workers) repeated dose toxicity	
	DNEL	/ Long term exposure - Local effects	1,75 mg/m³ (general population) repeated dose toxicity	
			3,5 mg/m³ (workers) repeated dose toxicity	
	DNEI	/ Short term exposure - Systemic effects	-	
	DIVLL	7 Short term exposure - Systemic enects	repeated dose toxicity	
			3,5 mg/m³ (workers)	
			repeated dose toxicity	
	DNEL	/ Short term exposure - Local effects	3,5 mg/m³ (workers)	
			repeated dose toxicity	
·PNEC				
CAS: 1675	-54-3 2	.,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]pi	ropane	
PNEC / wat		0,006 mg/l (freshwater)	•	
		0,018 mg/l (Intermittent releases (freshw	vater))	
PNEC / sediment		0,0018 mg/l (Intermittent releases (marir	**	
		0,0006 mg/l (marine water)	"	
		0,341 mg/Kg dw (freshwater)		
		0,0341 mg/Kg dw (marine water)		
PNEC / soil	ı	0,0647 mg/Kg dw		
PNEC / STI		10 mg/l (sewage treatment plant)		
			e 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol	
PNEC / wat		0,003 mg/l (freshwater)	=,0 oponypropulie ot le pliciloi	
. / VE 5 / Wat		0,0254 mg/l (intermittent releases)		
		0,0003 mg/l (marine water)		
PNFC / sec	diment	0,294 mg/Kg dw (freshwater)		
		0,0294 mg/Kg dw (marine water)		
PNEC / soil		0,237 mg/Kg dw (manne water)		
PNEC / ST	P	10 mg/l (sewage treatment plant)		



Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.01.2025

Page: 5/9

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp A)

(suite de la page 4)

CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle

PNEC / water 0,0075 mg/l (freshwater)

0,075 mg/l (Intermittent releases (freshwater))

0,00075 mg/l (marine water)

PNEC / sediment | 33,54 mg/Kg dw (freshwater)

3,354 mg/Kg dw (marine water)

PNEC / soil 11,4 mg/Kg dw

PNEC / STP 100 mg/l (sewage treatment plant)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir éloigné de tout produit tabagique.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

· Protection respiratoire:



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - · Indications générales
 - · État physique Liquide

(suite page 6)



Numéro de version 6 (remplace la version 5)

>200 °C

Mélange ininflammable

Non applicable. Mélange ininflammable Révision: 17.01.2025

(suite de la page 5)

Page: 6/9

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp A)

· Couleur: Divers, selon l'encrage

· Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: 0 °C · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

Point d'ebuilition ou point initial d'ebuilition et intorvalle d'ébuilitien

intervalle d'ébullition Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Interieure:

Supérieure: Non applicable.

Mélange ininflammable

Point d'éclair

Non applicable.

Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C · Température d'auto-inflammation Non applicable.

Mélange ininflammable

Température de décomposition:

Non applicable.

Le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les

conditions d'utilisation prévues

· **pH** Non applicable.

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Comportement rhéopectique

· Solubilité

· **l'eau:** Insoluble · **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non applicable.

Le produit est un mélange

Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,55-1,65 g/cm³ · Densité de vapeur relative Plus lourd que l'air

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

· **VOC (CE)** 0 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

physique néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.

· 10.4 Conditions à éviter Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.01.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp A)

(suite de la page 6)

Page: 7/9

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Oral LD50 >15.000 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity) CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity)			(Suite de la page C	
Oral LD50 >15.000 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity) CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	· Valeurs	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity) CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	CAS: 167	CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity) CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat)	
Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity) CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity) CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	Formaldé	hyde,	produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol	
CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity)	
Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity)	
	CAS: 310	1-60-8	éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle	
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity)	Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	
	Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity)	

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité ac	· Toxicité aquatique:		
CAS: 1675-5	54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		
EC50 / 48h	1,8 mg/l (crustacea - Daphnia magna)		
LC50 / 96h	2 mg/l (fish - Oncorhyncus mykiss)		
ErC50 / 72h	11 mg/l (algae - Scenedesmus capricornutum)		
NOEC / 72h	4,2 mg/l (algae - Scenedesmus capricornutum)		
NOEC / 21d	0,3 mg/l (crustacea - Daphnia magna) (OECD TG 211: Daphnia magna Reproduction Test)		
Formaldéhy	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol		
EC50 / 48h	2,55 mg/l (crustacea - Daphnia magna)		
LC50 / 96h	2,54 mg/l (fish - Leuciscus idus melanotus)		
EC50 / 72h	1,8 mg/l (algae - Selenastrum capricornutum) (OECD TG 201: Alga, Growth Inhibition Test)		
CAS: 41638	-13-5 Éther diglycidylique de dipropylène glycol		
EC50 / 48h	90 mg/l (crustacea - Daphnia magna)		
LC50 / 96h	67 mg/l (fish)		
CAS: 3101-6	0-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle		
EC50 / 48h	67,9 mg/l (crustacea - Daphnia magna) (OECD TG 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)		
LC50 / 96h	7,5 mg/l (fish - Oncorhyncus mykiss) (OECD TG 203: Fish, Acute Toxicity Test)		
EC50 / 72h	9 mg/l (algae - Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD TG 201: Alga, Growth Inhibition Test)		
· 12.2 Persist	ance et dégradabilité		
CAS: 1675-5	54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		
Ready Biode	Ready Biodegradability / 28d 6-12 % (OECD TG 301 B: CO□ Evolution Test)		
CAS: 3101-60-8 éther de p-tert-butylphényle 1-(2,3-époxy)propyle			
Ready Biode	Ready Biodegradability / 28d 1,1 % (OECD TG 301 D: Closed Bottle)		

(suite page 8)



Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.01.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp A)

Trom ad produit. Woreemeeler Epoxi (comp 11)

(suite de la page 7)

Page: 8/9

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

néant
néant
néant
néant
Non
Non applicable.
Nux Non applicable.
néant
•

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP - Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures)
Établissement de la fiche de données de sécurité: Reg.UE n. 878/2020 (modifiant le Reg.CE n. 1907/2006, Annexe II)

- REACH
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)



Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.01.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp A)

(suite de la page 8)

Page: 9/9

RÈGLEMENT (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro de la version précédente: 5

Acronymes et abréviations:

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging TLV: Threshold Limit Value TLV-TWA: Threshold Limit Value - Time Weighted Average

TLV-STEL: Threshold Limit Value - Short Term Exposure Limit

PEL: Permissible Exposure Limits (Limiti di esposizione consentiti)

REL: Recommended Exposure Limits (Limiti di esposizione raccomandati)

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value

WEELs: Workplace Environmental Exposure Limits (Limiti di esposizione ambientale sul posto di lavoro)

BEI: Biological Exposure Indices

LC50: Lethal Concentration, 50 percent

EC50: Effective Concentration, 50 percent ErC50: Effective Concentration, 50 percent, reduction of growth rate

NOEC: No-Observed Effect Concentration

NOELR: No-Observed Effect Loading Rate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page : 1/10

Révision: 17 02 2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - · **Nom du produit:** MorcemColor Epoxi (comp B)
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation pour la consommation et par des opérateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Hardener
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:
- · GRUPO PUMA ESPAÑA S.L. AVDA. AGRUPACIÓN CÓRDOBA, NUM. 17 14014 CÓRDOBA - CÓRDOBA - ESPAÑA Tfno.: +34 957 102 210 - Fax: +34 957 44 19 92 fds@grupopuma.com http://www.grupopuma.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 01 45425959

FRANCE - CENTRES ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE (Numéros d'urgence: 24h/24 - 7/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - Pictogrammes de danger







GHS05

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine

Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

Masse de réaction de trientine et de trientine, mono- et di-propoxylées

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)



Numéro de version 7 (remplace la version 6)

7 (remplace la version 6) Révision: 17.02.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

au producti Moreemeeter Eponi (comp B)

(suite de la page 1)

Page : 2/10

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
CAS: 1226892-45-0 Numéro CE: 629-725-6	Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine	≥75-≤100%	
Reg.nr.: 01-2119487006-38-XXXX	♦ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ♦ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ♦ Skin Sens. 1A, H317		
CAS: 26950-63-0 Numéro CE: 942-835-1 Reg.nr.: 01-2120098765-38-XXXX	Masse de réaction de trientine et de trientine, mono- et di-propoxylées Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥15-≤20%	
CAS: 90640-67-8 EINECS: 292-588-2 Reg.nr.: 01-2119487919-13-XXXX	Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Nacute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH071	5-10%	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

En l'absence de valeurs ATE, se référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Protéger l'oeil intact.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.02.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

(suite de la page 2)

Page : 3/10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le emballages d'origine.

- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)



N. (m. 7 (m. ... l. ... l. 6)

Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.02.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

(suite de la page 3)

Page: 4/10

			(suite de la pag
· DNEL			
CAS: 1226		-	s de réaction avec la tétraéthylènepentamine
Oral	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	0,5 mg/Kg bw/d (general population)
Dermique	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	0,5 mg/Kg bw/d (general population)
			1,4 mg/Kg bw/d (workers)
Inhalatoire	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	1,74 mg/m³ (general population)
			9,87 mg/m³ (workers)
CAS: 2695	0-63-0	Masse de réaction de trientine et de tr	rientine, mono- et di-propoxylées
Dermique	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	2 mg/Kg bw/d (workers)
Inhalatoire	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	3,51 mg/m³ (workers)
CAS: 9064	0-67-8	Amines, polyéthylènepoly-, fraction tr	riéthylènetétramine
Oral	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	0,14 mg/Kg bw/d (general population)
Inhalatoire	DNEL	/ Long term exposure - Systemic effects	0,096 mg/m³ (general population)
			0,54 mg/m³ (workers)
· PNEC			
CAS: 1226	892-45	i-0 Acides gras C18 insaturés, produits	s de réaction avec la tétraéthylènepentamine
PNEC / war		0,0307 mg/l (freshwater)	
		0,00612 mg/l (intermittent releases)	
		0,00307 mg/l (marine water)	
PNEC / sec	diment	119,8 mg/Kg dw (freshwater)	
		11,98 mg/Kg dw (marine water)	
PNEC / soi	7	9,44 mg/Kg dw	
PNEC / ST		2,3 mg/l (sewage treatment plant)	
		Masse de réaction de trientine et de tr	rientine. mono- et di-propoxvlées
PNEC / wa		0,0041 mg/l (freshwater)	
		0,041 mg/l (intermittent releases)	
		0,00041 mg/l (marine water)	
PNEC / sec	diment	0,171 mg/Kg dw (freshwater)	
		0,0171 mg/Kg dw (marine water)	
PNEC / soil	1	0,00317 mg/Kg dw	
PNEC / STP		4,3 mg/l (sewage treatment plant)	
CAS: 9064	0-67-8	Amines, polyéthylènepoly-, fraction tr	riéthylènetétramine
PNEC / wa		0,0268 mg/l (freshwater)	-
		0,2 mg/l (intermittent releases)	
		0,00268 mg/l (marine water)	
PNEC / sec	diment	8,572 mg/Kg dw (freshwater)	
		0,8572 mg/Kg dw (marine water)	
PNEC / soil	7	1,25 mg/Kg dw	
PNEC / ST	P	0,13 mg/l (sewage treatment plant)	
		, J (:: : J: ::	

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

(suite page 5)



Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.02.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

· Protection respiratoire:

(suite de la page 4)

Page : 5/10



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre provisoire: Filtre A

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales

· État physique

· Couleur:

· Odeur:

Seuil olfactif:

· Point de fusion/point de congélation: Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Point d'éclair

Température de décomposition:

· Supérieure:

130 °C · Température d'auto-inflammation Mélange ininflammable Non applicable.

Le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les

conditions d'utilisation prévues

10-11

Liquide

Ambré

Aminée

0°C

200 °C

Non déterminé.

Non applicable. Mélange ininflammable

Non applicable. Mélange ininflammable

Mélange ininflammable

· pH Viscosité:

> · Viscosité cinématique à 40 °C · Dynamique à 25 °C:

Solubilité

· l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur:

500-800 mm²/s

1.000 mPas

Peu soluble Non applicable.

Le produit est un mélange

Non déterminé.

(suite page 6)



Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.02.2025

Page : 6/10

(suite de la page 5)

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0.98 q/cm3 Densité de vapeur: Non déterminé. Densité de vapeur relative Plus lourd que l'air

· Caractéristiques des particules Liquide

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

0,00 %

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE) Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

physique néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Vale	urs d'	estimation de la toxicité aiguë (ETA))	
Oral	LD50	28.600-34.320 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	24.417-29.300 mg/kg	

CAS: 12	26892-45-0 Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine
Oral	LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD TG 423: Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)

CAS: 26950-63-0 Masse de réaction de trientine et de trientine, mono- et di-propoxylées LD50 4.500 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity)

Dermique LD50 2.150 mg/kg (rat) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity)

CAS: 90640-67-8 Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

LD50 1.716 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity) Dermique LD50 1.465 mg/kg (lapin) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity)

- Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.02.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

(suite de la page 6)

Page : 7/10

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

	o informatione importantoe dioportuolee.
CAS: 12268	92-45-0 Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine
EC50 / 48h	0,18 mg/l (crustacea - Daphnia magna) (OECD TG 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
LC50 / 96h	0,19 mg/l (fish - Brachydanio rerio) (OECD TG 203: Fish, Acute Toxicity Test)
EC50 / 72h	0,638 mg/l (algae - Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD TG 201: Alga, Growth Inhibition Test)
CAS: 26950	-63-0 Masse de réaction de trientine et de trientine, mono- et di-propoxylées
EC50 / 48h	48 mg/l (crustacea - Daphnia magna) (OECD TG 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
LC50 / 96h	4,1 mg/l (fish - Oncorhyncus mykiss) (OECD TG 203: Fish, Acute Toxicity Test)
ErC50 / 72h	4,1 mg/l (algae - Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD TG 201: Alga, Growth Inhibition Test)
CAS: 90640	-67-8 Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine
EC50 / 48h	31,1 mg/l (crustacea - Daphnia magna)
LC50 / 96h	330 mg/l (fish - Pimephales promelas)
EC50 / 72h	20 mg/l (algae - Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD TG 201: Alga, Growth Inhibition Test)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN2735

(suite page 8)



· IMDG

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.02.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

(suite de la page 7)

Page : 8/10

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Fatty acids C18

unsat, reaction products with tetraethylenepentamine),

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Fatty acids C18

unsat, reaction products with tetraethylenepentamine),

MARINE POLLUTANT

·IATA AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Fatty acids C18

unsat, reaction products with tetraethylenepentamine)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID/ADN, IMDG



· Classe · Étiquette 8 Matières corrosives.

·IATA



· Class 8 Matières corrosives. 8

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

11

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR/RID/ADN): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 · No EMS: F-A.S-B

Segregation groups (SGG18) Alkalis

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ) 1L · Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels Ε

·IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L

· "Règlement type" de l'ONU: UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (FATTY

> ACIDS C18 UNSAT, REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE), 8, II, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) Reglement (CE) no 1272/2008 (CLP - Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures) Établissement de la fiche de données de sécurité: Reg.UE n. 878/2020 (modifiant le Reg.CE n. 1907/2006, Annexe II)

REACH

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 9)



Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.02.2025

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

(suite de la page 8)

Page : 9/10

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme

(aigu) pour le milieu aquatique

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme

(chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Numéro de la version précédente: 4

· Acronvmes et abréviations:

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals CLP: Classification, Labelling and Packaging

TLV: Threshold Limit Value

TLV-TWA: Threshold Limit Value - Time Weighted Average

TLV-STEL: Threshold Limit Value - Short Term Exposure Limit PEL: Permissible Exposure Limits (Limiti di esposizione consentiti)

REL: Recommended Exposure Limits (Limiti di esposizione raccomandati)

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value

WEELs: Workplace Environmental Exposure Limits (Limiti di esposizione ambientale sul posto di lavoro)

BEI: Biological Exposure Indices

LC50: Lethal Concentration, 50 percent

EC50: Effective Concentration, 50 percent

ErC50: Effective Concentration, 50 percent, reduction of growth rate

NOEC: No-Observed Effect Concentration

NOELR: No-Observed Effect Loading Rate ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)



Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.02.2025

Page: 10/10

(suite de la page 9)

Nom du produit: MorcemColor Epoxi (comp B)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguê – Catégorie 4 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente